



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE CHATAIGNERAIE LIMOUSINE



Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le territoire de projet Châtaigneraie Limousine, représenté par Monsieur Daniel FAUCHER, Président de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, ci-après dénommée la Fédération,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Châtaigneraie Limousine :

- **la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne**, représentée par M. Marc DITLECADET, son Président,
- **la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix**, représentée par M. Daniel BOISSERIE, son Président,
- **la communauté de communes du Val de Vienne**, représentée par M. Philippe BARRY, son Président,
- **la communauté de communes Ouest Limousin**, représentée par M. Christophe GEROUARD, son Président,
- **la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus**, représentée par M. Stéphane DELAUTRETTE, son Président,
-
- **la communauté de communes Porte Océane du Limousin**, représentée par M. Joël RATIER, son Président,

ci-après dénommés les EPCI.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Val de Vienne en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ouest Limousin en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : le territoire Châtaigneraie Limousine

Le territoire Châtaigneraie Limousine comprend 73 communes et abrite un peu plus de 87 500 habitants. Il est composé de six communautés de communes : **la CC Briance Sud Haute-Vienne** (11 communes), **la CC du Pays de Saint-Yrieix** (9 communes), **la CC du Val de Vienne** (9 communes), **la CC Ouest Limousin** (16 communes), **la CC Pays de Nexon-Monts de Châlus** (15 communes) et **la CC Porte Océane du Limousin** (13 communes). Il s'est restructuré par fusion-absorption des ex Pays d'Ouest Limousin et Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne au 1^{er} novembre 2016 et dispose d'un statut associatif.

Situé au sud-ouest de Limoges Métropole, il a une configuration mixte urbain-rural (plus de 30% de sa population réside en milieu urbain). Sa moitié nord-est est sous l'influence de Limoges Métropole. Il est structuré autour de deux pôles principaux, Saint-Junien (5 600 emplois) et Saint-Yrieix-la-Perche (3 700 emplois) et de deux pôles secondaires, Aix-sur-Vienne (2 000 emplois) et Rochechouart (1 500 emplois).

Une certaine résilience à la crise

Le territoire de la Châtaigneraie Limousine a subi un effondrement de sa sphère productive exportatrice et en parallèle, a connu un développement de l'économie présentielle. Cependant, son tissu économique conserve une orientation productive.

Trois secteurs industriels plutôt traditionnels spécialisent le territoire : les industries du bois papier et imprimerie, l'industrie de l'habillement – cuir – chaussure et enfin la fabrication de produits en caoutchouc, plastique, autres produits non métalliques avec la présence de fabriques de porcelaine

et de fabricants de pièces en plastique. Le territoire présente aussi une spécialisation dans deux activités présentes, l'hébergement médico-social-action sociale et la santé.

La Châtaigneraie limousine fait partie de la moitié des territoires de contractualisation néo-aquitains les moins touchés par la perte d'emplois salariés privés lors des cycles récessifs. Les secteurs d'activités ayant été les plus impactés sont tous industriels. A l'inverse, les activités de services administratifs et de soutien et la santé ont fortement progressé.

Le secteur agricole, bien qu'encore très présent sur le territoire, est en forte perte de vitesse.

Même si le territoire a fait preuve d'une certaine résilience face à la crise, il convient d'être attentif à deux points potentiels de fragilisation. D'une part, la création d'établissements est, comme dans les territoires mixtes rural-urbain, moins dynamique que dans la région et en province. D'autre part, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise âgés de plus de 50 ans, légèrement supérieure à la moyenne régionale, alerte sur la question de la transmission-reprise.

Un modèle de développement qui dépend de plus en plus de revenus résidentiels

La trajectoire de développement dans laquelle s'inscrit la Châtaigneraie limousine dépend de moins en moins de ses capacités productives concurrentielles et de plus en plus de revenus résidentiels, au premier rang desquels les pensions de retraite.

La faiblesse de l'offre d'hébergement touristique laisse supposer que les dépenses touristiques sur le territoire le sont aussi et abondent donc peu le processus de captation de revenus résidentiels par le territoire.

Au final, la redistribution des revenus dans l'économie locale apparaît défailante. La proximité de Limoges si elle profite au territoire par la masse salariale substantielle qu'elle y redistribue, exerce aussi une attractivité commerciale indéniable qui limite la création d'emplois présents.

Une réelle attractivité démographique à conforter

Depuis le début des années 2000, le territoire gagne de la population du fait d'un regain d'attractivité nettement plus marqué que dans les territoires de référence et d'une réduction du déficit naturel.

La population de la Châtaigneraie limousine reste cependant plus âgée que celle des territoires de référence. Il est possible qu'à l'avenir, son vieillissement s'accroisse.

Le niveau d'équipement de la Châtaigneraie limousine est moindre que celui des territoires de référence, notamment pour les équipements les plus courants. Ce constat contribue par ailleurs à une « évasion commerciale » en termes de consommation.

Il est par ailleurs à noter que la qualité de l'offre de logements pourrait freiner l'attractivité du territoire (cf. ancienneté du parc).

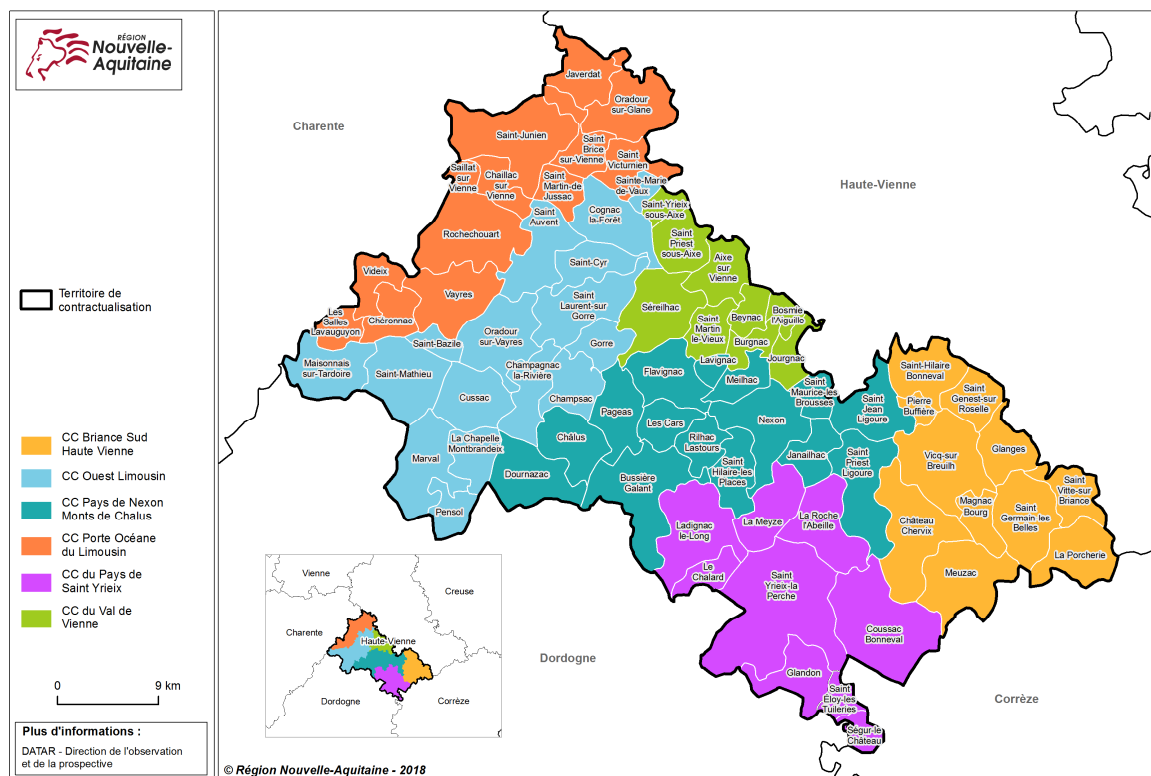
Des dynamiques infra-territoriales inégales

La répartition des dynamiques apparaît inégale entre le nord d'un axe Rochechouart / Coussac-Bonneval, sous forte influence de Limoges Métropole, et le sud plus dans un développement endogène. Les inégalités se vérifient dans diverses dimensions (niveau de revenus, dynamisme démographique, ...).

La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1.

Le territoire Châtaigneraie Limousine : 1 Fédération, 6 EPCI, 73 communes

Présentation du Territoire du contractualisation



1. La situation de vulnérabilité du territoire Châtaigneraie Limousine

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable. Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine de la façon suivante :

- **Communautés de communes Briance Sud Haute-Vienne, du Val de Vienne, Porte Océane du Limousin : situation moins vulnérable ;**
- **Communautés de communes du Pays de Saint-Yrieix, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Chalus : situation de vulnérabilité intermédiaire.**

2. La stratégie de développement du territoire Châtaigneraie Limousine

A partir du diagnostic partagé et de la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire au cours de deux ateliers participatifs, trois enjeux majeurs se sont dégagés :

- **enjeu de maintien et de développement de l'attractivité démographique ;**

- enjeu de développement de l'économie présentielle et productive par la valorisation des ressources locales ;
- enjeu transversal, de maintien et renforcement de la cohésion territoriale ainsi que de coopération avec les territoires environnants.

Les enjeux identifiés ont permis de définir la stratégie de développement suivante s'articulant autour de deux axes structurants :

Axe 1 – Maintenir et renforcer la cohésion et l'attractivité du territoire

1.1 Favoriser le « bien-vieillir »

La population de la Châtaigneraie Limousine est plus âgée que celle de territoires comparables. Il se pourrait que ce vieillissement s'accroisse à l'avenir.

Il s'agit d'accompagner les initiatives en réponse aux besoins des personnes âgées pour « bien vieillir », c'est-à-dire disposer des meilleures conditions de vie le plus longtemps possible.

1.2 Développer les infrastructures et les usages numériques

L'aménagement numérique d'un territoire devient un enjeu primordial en termes d'attractivité, de développement économique et de cohésion sociale. Sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine, les collectivités consentent des efforts financiers importants pour le déploiement du haut-débit voire du très haut-débit.

Il s'agit d'accompagner le développement des infrastructures, des usages et services numériques, en réponse aux besoins et attentes de la population locale.

1.3 Accompagner la revitalisation des centres-bourgs, dans une approche globale et transversale

Le territoire souffre, en particulier sur la zone rurale, d'une dévitalisation des bourgs et centres-bourgs qui se traduit par un affaiblissement de toute ou partie des fonctions résidentielles, productives, commerciales, récréatives et de services.

Il s'agit de redynamiser ou redévelopper des fonctions de proximité en pensant les bourgs dans leur dimension globale et transversale.

1.4 Faciliter les mobilités physiques durables sur le territoire et à partir de ce territoire

Le territoire se distingue par l'importance des mouvements pendulaires domicile-travail, en particulier en direction de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole. Par ailleurs, la question de l'accès aux services se pose de manière prégnante dans les espaces à plus faible densité.

Il s'agit de faciliter les mobilités dites durables, dans une logique d'accès aux services et d'adaptation des formes de mobilités aux besoins contemporains.

1.5 Développer l'hébergement et l'offre touristique

Le territoire dispose d'une offre d'hébergement touristique peu importante et très majoritairement non marchande. Il présente une diversité d'offres d'activités touristiques axées sur les valorisations patrimoniales et culturelles ainsi que les loisirs sportifs. Cependant, un potentiel de développement de cette offre reste à exploiter.

Il s'agit de soutenir le développement de l'offre d'hébergement et d'activités.

1.6 Accompagner le développement d'une offre de santé coordonnée entre professionnels et territoires

L'organisation de l'accès aux soins de premier recours est à la croisée entre aménagement du territoire (maillage territorial pour un accès aux soins, en proximité, de l'ensemble de la population) et santé (prise en compte des besoins accrus en soins de la population âgée, aspiration des nouvelles générations de professionnels de santé pour des formes d'exercice renouvelées, ...).

Il s'agit de garantir une offre de soins de premier niveau suffisante, de qualité et pérenne.

1.7 Soutenir le tissu associatif et l'offre culturelle

Le territoire bénéficie d'un important tissu associatif, essentiel pour sa cohésion sociale et l'animation de la vie locale. Il dispose d'une offre culturelle inégale sur le territoire, marquée par une forte saisonnalité.

Il s'agit de soutenir le développement d'offres culturelles, sportives et de loisirs sur le territoire.

1.8 Prendre en compte l'environnement, sujet de dialogue transversal entre EPCI

Le territoire présente un cadre de vie globalement préservé.

Il s'agit de soutenir les initiatives répondant aux enjeux de l'énergie et du climat mais aussi de préservation des ressources naturelles.

Projets clés :

- Développement de tiers lieux
- Revitalisation, dynamisation des centres bourgs, centres villes
- Amélioration de la mobilité
- Création d'une voie verte
- Démarche en faveur de l'accessibilité et du tourisme
- Développement des sports et loisirs de nature
- Valorisation des sites touristiques et patrimoniaux
- Création de maisons pluridisciplinaires et étude sur l'organisation d'offres de soin
- Equipements sportifs et culturels, dont une nouvelle structure pour le Sirque de Nexon
- Démarche environnementale (TEPOS, PCAET)

Axe 2 – Valoriser les savoir-faire locaux et l'économie productive

2.1 Proposer des solutions immobilières ou foncières, associées ou non à des services pour l'accueil et le développement d'entreprises

Le développement économique, potentiellement créateurs de richesses et d'emplois, est au cœur des préoccupations des décideurs locaux.

Il s'agit d'accompagner les Communautés de communes qui souhaitent développer des solutions immobilières ou foncières, associées ou non à des services, pour l'accueil et le développement d'entreprises.

2.2 Rapprocher la production agricole locale et la consommation locale

De plus en plus de consommateurs recherchent des produits de terroir, des aliments issus de l'agriculture biologique et des produits locaux. Ils cherchent à connaître l'origine et le mode de production des aliments qu'ils consomment. Enfin, par leurs actes d'achat, certains souhaitent être « consom'acteurs » et contribuer au soutien de l'économie locale, à la réduction des dépenses énergétiques, ...

Dans ce contexte et sachant que le secteur agricole est encore très présent sur le territoire, il s'agit d'accompagner les initiatives en faveur des circuits courts et de proximité.

2.3 Favoriser la valorisation économique et touristique des savoir-faire locaux

Le territoire abrite des savoir-faire particuliers liés à des matières premières emblématiques (kaolin, cuir, châtaignier, ...).

Il s'agit d'accompagner la valorisation de ces savoir-faire, qui sont une vitrine pour le territoire, au bénéfice de l'économie locale (dont celle touristique).

2.4 Soutenir les services de proximité en milieu rural et périurbain

L'attractivité d'un territoire est en partie conditionnée par la présence de services dits de proximité. En effet, ceux-ci sont notamment essentiels pour les personnes âgées (cf. maintien à domicile) et/ou peu mobiles qui ont besoin de trouver en proximité les services dont elles ont besoin. Au-delà de leur fonction première, ces services contribuent au maintien du lien social. De manière globale, ils permettent de créer des conditions favorables au maintien de la population et à l'installation de nouvelles populations.

Le territoire est globalement bien maillé en équipement et services de proximité, ce qui contribue à son attractivité.

Il s'agit d'accompagner des initiatives en faveur du maintien voire de la création d'une part, de services économiques de proximité répondant aux besoins de la population, et d'autre part, de services au public.

2.5 Soutenir les actions liées à l'emploi et aux compétences

Le territoire est couvert par deux démarches de développement des emplois et des compétences territoriales. Celles-ci ont pour objet d'anticiper les évolutions des besoins en main d'œuvre afin de pérenniser l'emploi et le développement économique sur le territoire.

Il s'agit d'accompagner en particulier la mise en œuvre de ces démarches.

2.6 Encourager les expérimentations et le développement des nouvelles formes d'économie (économie circulaire, ...)

Au-delà de l'attention à porter au maintien d'un tissu local de commerces et de services, et plus globalement d'un tissu économique local, il s'agit de tenir compte des attentes actuelles et futures de la société (e-commerce, « consommer autrement », ...) pour repenser le développement économique du territoire et favoriser l'émergence / accompagner de « nouvelles formes d'économie ».

Projets clés :

- Construction d'un marché agricole au cadran
- Soutien aux projets structurants et aux solutions pour l'accueil d'entreprises
- Opérations préconisées par le schéma d'accueil d'activités économiques
- Projet Alimentaire de Territoire et développement des circuits courts
- Valorisation économique et touristique des savoirs faire locaux : cité du cuir de Saint Junien
- Soutien aux services de proximité en milieu rural et péri urbain
- Démarche de développement des emplois et des compétences territoriale

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle**, sur le territoire Châtaigneraie Limousine et qui ont un impact direct sur son développement.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des lycées 2017-2021, la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir 8,7 M€ sur les lycées du territoire (LP Darnet et LPA Les Fayes à Saint Yrieix la Perche, et LP E.Vaillant à Saint-Junien) ;

Enfin, la Fédération de la Châtaigneraie Limousine bénéficie du programme LEADER 2015-2020 dont l'enveloppe financière est de 2 334 830 €.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et la Fédération ainsi que les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Châtaigneraie Limousine feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire de la Chataigneraie Limousine pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire le territoire de la Chataigneraie Limousine prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET Bilan définitif du contrat

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 8 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président
de la Fédération de la Châtaigneraie
Limousine

Alain ROUSSET

Daniel FAUCHER

Le Président
de la communauté de communes Briance Sud
Haute-Vienne

Le Président
de la communauté de communes du Pays de
Saint-Yrieix

Marc DITLECADET

Daniel BOISSERIE

Le Président
de la communauté de communes du Val de Vienne

Le Président
de la communauté de communes Ouest
Limousin

Philippe BARRY

Christophe GEROUARD

Le Président
de la communauté de communes Pays de Nexon-
Monts de Châlus

Le Président
de la communauté de communes Porte
Océane du Limousin

Joël RATIER

Stéphane DELAUTRETTE

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

SYNTHESE – CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

La Châtaigneraie limousine regroupe les Communautés de Communes (CC) de Briance Sud Haute-Vienne, du Pays de Saint-Yrieix, du Val de Vienne, d'Ouest Limousin, du Pays de Nexon Monts de Chalus et de Porte Océane du Limousin.

Le territoire comprend 73 communes et compte 87 500 habitants en 2013. Situé au sud-ouest de Limoges Métropole, sa moitié nord-est est sous l'influence de Limoges Métropole : elle fait partie de la couronne périurbaine du pôle limougeaud. Il est structuré autour de deux pôles principaux, Saint-Junien (5 600 emplois) et Saint-Yrieix-la-Perche (3 700 emplois) et de deux pôles secondaires, Aixe-sur-Vienne et Rochechouart qui ont entre 1 000 et 1 500 emplois. Il a une configuration mixte rural-urbain (plus de 30 % de sa population réside en milieu urbain).

31 communes du territoire font partie du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Le territoire est desservi :

- Par quatre axes routiers majeurs : l'A20 le relie à Châteauroux, Paris, Brive et Toulouse, la RN21 à Lourdes, la RN141 à Saintes, la RD704 vers le Lot,
- Via 12 gares, il bénéficie de l'accès à quatre lignes TER : Limoges-Angoulême-Royan, Limoges-Périgueux, Limoges-Brive via Saint-Yrieix-la-Perche et Limoges-Brive via Uzerche,

qui forment un réseau en étoile centré sur Limoges.

Une certaine résilience à la crise

Le tissu économique a subi comme partout une profonde transformation depuis les années 70. Le secteur productif exportateur, historiquement ancré, s'est effondré tandis que s'est développée une économie présenteielle. Les emplois de la sphère productive ont reculé trois fois plus vite qu'en région et en province. Le tissu économique conserve une orientation productive cependant, bien que moins marquée.

Trois secteurs industriels plutôt traditionnels spécialisent le territoire : les industries du bois papier et imprimerie hyper représentés (12,7% de l'emploi salarié total contre 1 % en province) avec de nombreux groupes papetiers étrangers (Etats-Unis, Royaume-Uni, Espagne), l'industrie de l'habillement – cuir – chaussure (secteur en train de se renforcer avec les investissements récents d'Hermès et la création de la Cité du cuir à Saint-Junien) et enfin la fabrication de produits en caoutchouc, plastique, autres produits non métalliques avec la présence de fabriques de porcelaine et de fabricants de pièces en plastique. Le

territoire présente aussi une spécialisation dans deux activités présentes, l'hébergement médico-social-action sociale et la santé.

Bien que spécialisée dans des secteurs en difficulté à l'échelle nationale et fortement soumis aux aléas de la concurrence internationale, la Châtaigneraie limousine fait preuve d'une certaine résilience face à la crise. Elle enregistre entre 2008 et 2016 des pertes d'emplois salariés privés relativement modérées (-2,6 %) et fait partie de la moitié des territoires de contractualisation néo-aquitains les moins touchés. Si elle a eu une sensibilité marquée aux cycles récessifs, elle a rebondi dans les périodes de reprise, 2009-2011 et surtout sur la période récente 2014-2016.

Les 4 secteurs qui ont perdu le plus d'emplois salariés privés sont tous industriels : fabrication d'équipements électriques, IAA, fabrication de produits en caoutchouc, en plastique et autres produits minéraux non métalliques, textile-habillement-cuir-chaussures.

Les activités de services administratifs et de soutien et la santé ont au contraire fortement progressé.

Le secteur agricole, bien qu'encore très présent sur le territoire, est en forte perte de vitesse.

Un modèle de développement qui dépend de plus en plus de revenus résidentiels, des défaillances dans la redistribution des revenus dans l'économie locale

La trajectoire de développement dans laquelle s'inscrit la Châtaigneraie limousine dépend de moins en moins de ses capacités productives concurrentielles et de plus en plus de revenus résidentiels, au premier rang desquels les pensions de retraite. Leur poids dans le revenu disponible des ménages est un peu plus élevé que dans la région du fait du vieillissement prononcé de la population. Même s'il est probablement limité par un montant moyen des pensions inférieur à la moyenne régionale.

Les revenus « pendulaires » semblent aussi occuper une bonne place dans le processus de captation de revenus du territoire. En effet, 44 % des actifs résidents travaillent à l'extérieur du territoire, principalement dans la CA de Limoges Métropole. Ils « importent » des revenus sur le territoire, au travers de leurs salaires qu'ils sont susceptibles de dépenser sur le territoire. Ce score, qui approche celui des territoires périurbains de Bordeaux ou du PETR Monts et Barrages, met en évidence l'intensité du profit que tire la Châtaigneraie limousine de la proximité de CA de Limoges Métropole en termes de captation de revenus. Vis-à-vis de la CC de la Charente limousine, 2^{ème} territoire pour le volume d'échanges, le bilan se révèle au contraire négatif : l'évasion de revenus occasionnée par les actifs qui y résident et viennent travailler dans la Châtaigneraie

limousine est sensiblement supérieur aux revenus « importés » par les actifs qui font le chemin inverse.

La faiblesse de l'offre d'hébergement touristique laisse supposer que les dépenses touristiques sur le territoire le sont aussi et abondent donc peu le processus de captation de revenus résidentiels par le territoire. D'autant que l'offre d'hébergement touristique est très majoritairement non marchande (principalement des résidences secondaires).

Au final, la redistribution des revenus dans l'économie locale apparaît défailante. La densité d'emplois présents se révèle faible, résultat probable d'une propension à consommer localement réduite, voire aussi d'un potentiel de captation de richesses inférieur à ce qu'on pourrait attendre. La proximité de Limoges Métropole, si elle profite à la Châtaigneraie limousine par la masse salariale substantielle qu'elle y redistribue, exerce aussi une attractivité commerciale indéniable qui limite la création d'emplois présents sur le territoire. Cette « évasion commerciale » est d'autant plus importante que le niveau d'équipements et services qui y sont présents est réduit.

Un écosystème local qui a su amortir les effets de la crise

Le niveau au final modéré des pertes d'emploi qu'a connu le territoire entre 2008 et 2016 semble s'expliquer par des capacités propres (aménités, capacité de coordination du tissu économique local ...), qui ont permis d'atténuer l'impact de son orientation sectorielle défavorable et de le préserver de destructions massives. Le territoire est en effet spécialisé dans des secteurs industriels qui ont été particulièrement affectés par la crise au plan national.

Même si la résilience du territoire a été éprouvée, des points de vigilance s'imposent. La création d'établissements est, comme dans les territoires mixtes rural-urbain auxquels s'apparente la Châtaigneraie limousine, moins dynamique que dans la région et en province. Elle n'échappe pas à la tendance générale de baisse continue sur la période 2011-2015. Une légère amélioration semble se dessiner en 2016.

Autre point de vigilance : la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise âgés de plus de 50 ans, légèrement supérieure à la moyenne régionale, alerte sur la question de la transmission-reprise.

Une réelle attractivité démographique à conforter

Après avoir perdu continuellement des habitants depuis les années 1970, le territoire en gagne depuis le début des années 2000. Ces gains de population s'expliquent par un regain d'attractivité nettement plus marqué que dans les territoires de référence et une réduction du déficit naturel qui le pénalisait beaucoup précédemment. Il est probable que l'amélioration du solde naturel provient d'arrivées de populations jeunes.

La population de la Châtaigneraie limousine reste cependant sensiblement plus âgée que celle des territoires de référence. Le territoire compte d'ores et déjà 1,2 fois plus de seniors de plus de 60 ans que de jeunes de moins de 30 ans. Et l'importance de la tranche des 45-59 ans laisse planer le risque d'une accentuation du vieillissement de la population.

Le récent regain d'attractivité du territoire ralentit le vieillissement de la population et contribue à renouveler la population active qui demeure en progression. Il est vital pour le territoire de l'entretenir et de l'accompagner en termes d'équipements et services, comme de parc de logement.

Le niveau d'équipement de la Châtaigneraie limousine est en effet moindre que celui des territoires de référence, notamment pour les équipements les plus courants. Ce constat contribue par ailleurs à une « évasion commerciale » en termes de consommation qu'il convient d'endiguer.

La qualité de l'offre de logements pourrait freiner l'attractivité du territoire. Le parc de logements, plutôt ancien, se renouvelle peu. Le taux de vacance élevé et l'ancienneté des logements laissent entrevoir un parc de qualité déclinante, mal adapté aux besoins. De plus, l'ancienneté du parc, couplé à la relative modestie des revenus des ménages sur une grande partie du territoire, risque de favoriser une précarisation énergétique des habitants.

Une situation sociale contrastée

La qualification de la population est contrastée selon l'âge. Les plus de 40 ans et les jeunes de 15 à 25 ans sortis du système scolaire sont relativement nombreux à ne pas disposer d'un diplôme qualifiant. Ce n'est pas le cas des 25-39 ans qui sont par ailleurs aussi souvent que dans la région titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat ou supérieur.

Le taux de chômage et le niveau de précarité de l'emploi sont relativement modérés.

Le niveau de revenu des ménages est fortement contrasté entre les EPCI. Exceptée la CC du Val de Vienne dont toutes les catégories de ménages bénéficient d'un niveau de revenu supérieur à ceux de la Nouvelle-Aquitaine sauf pour le 9ème décile et où la pauvreté est rare, et la CC Porte Océane du Limousin dont le revenu

médian se rapproche de la moyenne régionale, la plupart des EPCI affichent un revenu médian inférieur à la moyenne régionale et un taux de pauvreté supérieur à la moyenne. La CC Ouest Limousin se distingue par des niveaux de revenus nettement inférieurs quelle que soit la catégorie de ménages. Le niveau de vie médian y est parmi les plus bas des EPCI de la région.

Des dynamiques infra territoriales inégales

La répartition des dynamiques apparaît inégale entre le nord d'un axe Rochechouart / Coussac-Bonneval, sous forte influence de Limoges métropole, et le sud plus dans un développement endogène. Les inégalités se vérifient dans diverses dimensions. Outre un niveau de revenu des ménages plus élevé, le nord du territoire concentre le dynamisme démographique, le vieillissement de la population y est moindre, de même que l'intensité du chômage. La population dépourvue d'un diplôme qualifiant y est enfin moins importante.

Ces disparités territoriales appellent une solidarité entre EPCI et un développement plus partagé.

Des enjeux stratégiques

Enjeu 1 : Maintenir et renforcer la cohésion et l'attractivité du territoire

Bien que le territoire connaisse un renouveau démographique depuis 1999, il est soumis à un vieillissement prononcé de sa population. Le renforcement de l'attractivité démographique est donc un enjeu primordial pour assurer le renouvellement de la population active et soutenir le développement économique local. Elle doit s'accompagner d'une amélioration du niveau des équipements et des logements, tout en veillant à une maîtrise de l'étalement urbain et à une gestion plus durable des mobilités. Le renforcement des pôles du territoire serait de nature à y contribuer.

Enjeu 2 : Valoriser les savoir-faire locaux et l'économie productive

Le territoire conserve une orientation productive, avec des fleurons dans l'industrie traditionnelle (bois papier imprimerie, textile habillement cuir, porcelaine, plastique,...). Il s'agit tout à la fois de valoriser et consolider ces activités pour qu'elles bénéficient de façon plus visible au processus de captation de revenus extérieurs et de dynamiser la montée en puissance de la sphère présentielle. La faible densité d'emplois présents met en évidence des marges de développement avec l'ambition de réduire le phénomène d'évasion commerciale pour optimiser la redistribution sur le territoire des revenus captés. L'adaptation des compétences à un tel développement comme aux diverses transitions en cours (numériques, énergétiques, écologiques) mérite d'être anticipée.

Enjeu transversal : Développer la solidarité et les coopérations intra et inter territoriales

Les dynamiques territoriales très contrastées au sein du territoire entre les zones sous influence de Limoges et les zones plus éloignées appellent davantage de solidarité intra-territoriale. De plus, l'intensité des échanges qu'entretient le territoire avec Limoges Métropole mérite de tisser des coopérations interterritoriales avec la CA, que ce soit en termes d'accueil de population, développement économique, touristique, offre de transport ... Plus largement, la Châtaigneraie limousine a tout à gagner à devenir un territoire « interconnecté ».

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
AXE 1 : Maintenir et renforcer la cohésion et l'attractivité du territoire						
L'accompagnement du tissu associatif et culturel, ainsi que l'ensemble des axes envisagés sont des facteurs d'attractivité et confortent également la cohésion.						
1-1 Revitalisation des centres-bourgs, vers une approche globale et transversale : Il s'agit de redynamiser ou redévelopper des fonctions de proximité en pensant les bourgs dans leur dimension globale et transversale						
Projets structurants :						
1	Démarche globale en faveur de la revitalisation, dynamisation des centralités et des centres-bourgs	Fédération de la Châtaigneraie Limousine				AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2	Aménagement place de la Nation -Saint Yrieix la Perche	Commune de Saint Yrieix la Perche	2 469 005 €	Taux moyen indicatif FEDER 25%. Aide : 250 000 € de FEDER	FEDER AXE6 Pole structurant Ce montant est mentionné à titre indicatif et est susceptible d'être réhaussé par l'Autorité de Gestion	EUROPE
3	Aménagement espaces gare - Bussière Galant	Commune de Bussière-Galant	373 000 €	Taux maxi : 25% à 30% des dépenses éligibles HT	Intermodalités	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/TRANSPORTS
4	Création d'une Maison de l'Intercommunalité - Nexon	CC Pays de Nexon-Monts de Châlus	840 000 €	Taux d'aide entre 20 et 60 % si FEDER-non plafonné	Appel à projet bâtiment du futur	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ENERGIE
Projets en amorçage :						
	> Réhabilitation logements - Coussac Bonneval > Redynamisation du centre-ville de Saint-Junien					ENERGIE EUROPE/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
1-2 Développement de l'hébergement et de l'offre touristique : Il s'agit de soutenir le développement de l'offre d'hébergement et d'activités						
Projets structurants :						
5	Démarche globale en faveur de l'accessibilité et du tourisme pour tous sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine	Fédération de la Châtaigneraie Limousine			Appel à projets Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques (NOTT)	TOURISME /SPORT
6	Voies vertes > Création le long de la Vienne > Raccordement de la voie verte des Hauts de Tardoire aux grands itinéraires cyclo-touristiques	> Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne > SIVU Les Hauts de Tardoire	> NC > 215 000 €	Taux : 25% ou 35% selon cofinanceurs et priorités de l'aménagement	Tourisme : intervention dans le cadre du futur schéma régional vélo route voie verte	
7	Développement des sports et loisirs de nature > Requalification de la base de canoë kayak d'Aixe sur Vienne et du site des Roches Bleues > Base nautique multi activités de Saint-Victurnien	Commune d'Aixe-sur-Vienne Commune de Saint- Victurnien	NC 1 288 928 €		Sport : dans l'attente des conclusions de l'étude FEADER	FEADER
8	Valorisation de sites touristiques et patrimoniaux :					
9	> Anciennes écuries de Les Cars	Commune de Les Cars	1 520 000 €	25 % ou 15 % du coût total HT si fonds Européen		PATRIMOINE /FEADER
10	> Site de l'atelier-musée de la Terre de Puycheny	CC Pays de Nexon-Monts de Châlus Commune de Saint-Hilaire les Places Association des amis des tuileries du Limousin	358 420 €	25 % ou 15 % du coût total HT si fonds Européen, et 100 000 € maxi pour le volet mise en tourisme		PATRIMOINE /FEADER TOURISME
11	> Site de Marcognac	CC Pays de Saint-Yrieix	480 000 €			
12	> la Tour du Plô	CC Pays de Saint-Yrieix	800 000 €	120 000 € maxi sur volet patrimoine et 150 000 € maxi sur volet Tourisme (APP NOTT)		PATRIMOINE TOURISME
13	> Ensemble rural de La Rivière à Saint-Eloy-les-Tuileries	CC Pays de Saint-Yrieix	175 000 €	60 000 € maxi sur volet patrimoine et 100 000 € maxi sur volet Tourisme		PATRIMOINE
14	> Collégiale du Moustier à Saint-Yrieix	CC Pays de Saint-Yrieix	2 700 000 €	360 000 € maxi		PATRIMOINE
15	> Site touristique du plan d'eau de Saint-Mathieu	Commune de Saint-Mathieu	NC	100 000 € maxi		TOURISME
Projets en amorçage :						
	>Développement du tourisme culturel sur le territoire intercommunal Briance Sud Haute-Vienne >Réflexion sur la structuration d'offres touristiques groupées et thématiques à une échelle inter-territoriale					TOURISME
	>Soutien au développement du sanctuaire européen des éléphants, projet porté par l'association Elephant haven					A DEFINIR

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
1-3 Offre de santé coordonnée entre professionnels et territoire, et bien vieillir : Il s'agit de garantir une offre de soins de premier niveau suffisante, et d'accompagner les initiatives en réponse aux besoins des personnes âgées pour « bien vieillir »						
Projets structurants :						
12	Création de Maisons de Santé Pluridisciplinaire multi sites > Site de Bussière-Galant > Site de Dournazac	Commune de Bussière-Galant Commune de Dournazac	153 960 € en cours de chiffrage	Maxi : 200 000 € par MSP		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/FEADER
13	Etude d'organisation de l'offre de soins de premier recours sur l'ex territoire intercommunal du Pays de Nexon	CC Pays de Nexon-Monts de Châlus	Chiffrage en cours	Maxi : 25 000 € sur l'étude		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
>Actions en faveur du "bien vieillir" > Projet de centres de santé locaux en réseau et en lien avec le centre hospitalier de Saint-Yrieix						SPORT SANTE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
1-4 Soutien au dynamisme associatif et à l'offre culturelle : Il s'agit de soutenir le développement d'offres culturelles, sportives et de loisirs sur le territoire						
Projets structurants :						
14	Nouvelle structure d'accueil du "Sirque" à Nexon : construction d'un chapiteau et des loges annexes	Commune de Nexon	1 100 000 €	Maxi : 20%		CULTURE
15	Aménagement d'une médiathèque pour l'accès à la culture en zone rurale	Commune de Lagnac-le-Long	240 184 €		FEADER : Mesure 742 sous réserve des conditions de l'AAP non encore définies et des crédits disponibles	CULTURE FEADER
Projet en amorçage						
Développement de l'offre culturelle sur le site de la fromagerie à Oradour-sur-vayres / Cussac par la réalisation de locaux à usage de répétition pour des artistes Construction d'une halle handisport dédiée au tennis de table à St Yrieix la Perche						CULTURE SPORT
1-5 Environnement et mobilité : Il s'agit de soutenir les initiatives répondant aux enjeux de l'énergie et du climat mais aussi de préservation des ressources naturelles,						
Projets structurants :						
16	Aménagement du plan d'eau de Bussière-Galant	Commune de Bussière-Galant	292 439 €	maxi 29 243 €	Dans l'attente d'un complément sur les préconisations techniques, au regard du programme global de la continuité écologique mis en œuvre par le PNR Périgord limousin dans le cadre du contrat territorial Haute Dronne	ENVIRONNEMENT
17	Elaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)	SEHV (dimension intercommunale)			Possibilité de financement FEDER pour les epci non	FEDER
18	Programme TEPOS (Territoire à Energie Positive)	CC Pays de Nexon-Monts de Châlus			Appel à projets TEPOS 2016	Energie climat
Projets en amorçage :						
>Mise en valeur et aménagement du verger de pommiers conservatoire à Glandon >Mise en œuvre d'une politique globale de l'accessibilité >Mise en œuvre d'une politique globale de Mobilité, solutions alternatives au tout automobile >Installation de bornes électriques (Aixe sur Vienne...)						Cluster ruralité Énergie Climat
1-6 Infrastructures et usages numériques : Il s'agit d'accompagner le développement des infrastructures, des usages et services numériques, en réponse aux besoins et attentes de la population locale						
Projet structurant :						
19	Développement de tiers lieux	CC Pays de Nexon-Monts de Châlus	61 138 €	24 455 € maxi	AMI tiers lieu	NUMERIQUE
Projets en amorçage :						
> Développement des services et usages numériques sur le territoire intercommunal Val de Vienne (auprès des acteurs économiques, touristiques, culturels, de la population)						cluster ruralité
> Déploiement d'un réseau Wifi-territorial sur le territoire intercommunal Pays de Saint-Yrieix > Déploiement de hot-spots Wifi dans les centres-bourgs du territoire intercommunal Ouest Limousin						TOURISME/LEADER

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
AXE 2 : Valoriser les savoir- faire locaux et l'économie productive						
Un des enjeux pour ce territoire, dont le nord-est bénéficie de l'influence de l'agglomération de Limoges, est de déterminer les gains à retirer de cette proximité, les potentiels de création de valeur ajoutée à partir de son économie résidentielle, de la valorisation de productions de qualité, et des spécialisations du territoire						
2-1 Attractivité et services pour accompagner les entreprises						
Projets structurants :						
20	Construction d'un marché agricole au cadran à Saint-Yrieix-la-Perche	CC Pays de Saint-Yrieix	2 675 000 €	200 000 €	Dossier voté en CP mai 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
21	Soutien aux projets structurants et aux solutions pour l'accueil d'entreprises, d'entrepreneurs ainsi que pour le développement d'entreprises > Projets de ZAE, ateliers relais...	Communautés de communes	non chiffré	Maxi : 30 000 € pour la réalisation d'un schéma	Schéma d'accueil d'activités économiques Aides aux équipements (ZAE, incubateurs, pépinières...) > Le Schéma devra être réalisé en préalable à la	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
22	Aménagement d'espaces de co-working à Saint-Yrieix-la-Perche	CC Pays de Saint-Yrieix / SELI	non chiffré	80 000 € maxi	AMI tiers lieu	NUMERIQUE
Projet en amorçage :						
> Développement des services et usages numériques auprès des acteurs économiques du territoire intercommunal du Val de Vienne						
2-2 Rapprochement de la production agricole locale et de la consommation locale : il s'agit d'accompagner les initiatives en faveur des circuits courts et de proximité.						
Projets structurants :						
23	Projet alimentaire (PAT) local sur le territoire intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus	CC Pays de Nexon-Monts de Châlus	non chiffré		A intégrer au PAT du Parc Naturel Régional Périgord Limousin	Energie, Environnement et Changement Climatique
24	Production et consommation locales > Projet val de Vienne	CC Val de Vienne	25 000 €	12 500 €	Actions stratégiques locales	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE
25	> Halle commerciale à Saint-Yrieix-la-Perche > Halle commerciale à Aix sur Vienne	Commune de Saint-Yrieix Commune d'Aix sur Vienne	677 000 € 250 000 €	Maxi 100 000 € par projet	250 000 € maxi de FEDER	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /FEDER
Projet en amorçage :						
>Projet Alimentaire Territorial sur le territoire intercommunal Briance Sud Haute-Vienne avec valorisation des productions locales et développement des circuits courts						
2-3 Valorisation économique et touristique des savoir-faire locaux : Il s'agit d'accompagner la valorisation de ces savoir-faire, qui sont une vitrine pour le territoire, au bénéfice de l'économie locale						
Projets structurants :						
26	Cité du cuir à Saint Junien		8 400 000 €	800 000 € votés en CP	Des actions d'animation de la filière compléteront ces investissements	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /PATRIMOINE/FEADER
27	Valorisation du Mas Nadaud à Pageas	PNR Périgord-Limousin	2 600 000 €	125 000 € maxi	Pour mémoire - action inscrite au contrat de Parc	TOURISME/ PNR PL
Projets en amorçage :						
> Création d'un espace de valorisation des savoir-faire locaux : valorisation des artisans et artistes du territoire au sein d'un lieu multifonctionnel (accueil touristique, expositions, démonstrations, résidences d'artistes, vente...)						
>Développement d'une filière locale éco-matériaux terre						
2-4 Soutien aux services de proximité en milieu rural et périurbain sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine : Il s'agit d'accompagner des initiatives en faveur du maintien voire de la création de services économiques de proximité répondant aux besoins de la population						
Projet structurant :						
28	accompagner des initiatives en faveur du maintien et création de services économiques de proximité	CC / communes / collectifs d'usagers	Suivant chaque projet	Maxi : 45 000 € par projet		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2-5 Actions liées à l'emploi et aux compétences : Le territoire est couvert par deux démarches de gestion des emplois et des compétences territoriale. Celles-ci ont pour objet d'anticiper les évolutions des besoins en main d'œuvre afin de pérenniser l'emploi et le développement économique sur le territoire.						
Projet structurant :						
29	Actions dans le cadre de démarches de gestion des emplois et des compétences territoriale > Châtaigneraie Limousine > Porte Océane du Limousin	Fédération de la Châtaigneraie Limousine CC Porte Océane du Limousin				EMPLOI/FORMATION
2-6 Expérimentation / Economie circulaire : repenser le développement économique du territoire et favoriser l'émergence / accompagner de « nouvelles formes d'économie ».						
Projet en amorçage :						
> Actions en faveur de l'anticipation et l'accompagnement des nouvelles formes d'économie sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine						
Ingénierie						
1 -	Chef de projet territorial	Fédération de la Châtaigneraie Limousine	(0,5 ETP)	Maxi : 12 500 €/an	mobilisée dès 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2 -	Chef de projet économie, emploi et formation	Fédération de la Châtaigneraie Limousine	(0,5 ETP)	Maxi : 12 500 €/an	mobilisée dès 2018	
3 -	Animation d'une démarche de GPECT	Fédération de la Châtaigneraie Limousine	(1 ETP)	Maxi : 25 000 €/an	sur 2019 : demande de soutien(20%) à l'ingénierie sur 3 EPCI (Pays de Nexon Monts de Chalus, Pays de Saint -Yrieix, Briance Sud Haute-Vienne)	
4 -	Animation économique thématique "Valorisation de l'économie et des ressources locales"	Fédération de la Châtaigneraie Limousine	(0,5 ETP)	Maxi : 50% la première année puis dégressif	Taux dégressif pour une prestation externalisée qui sera mobilisée à partir du 1er janvier 2019	
Programme LEADER						
	Programmation LEADER contrepartie régionale	Soutiens aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations individuelles en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /LEADER